



Montréal, le 5 juin 2009

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois

veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Secrétaire de la Régie de l'énergie

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

800, Place Victoria, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

1, Place Ville Marie
37^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 3P4
Tél. : (514) 878-9641
Télec. : (514) 878-1450
www.gowlings.com

Paule Hamelin

Ligne directe : (514) 392-9411

Adjoint(e) : (514) 878-1041, poste 65254

paule.hamelin@gowlings.com

**Objet : Groupe de travail sur l'allègement réglementaire
Notre dossier : L113490006**

Chère consoeur,

En réponse à l'invitation de Me Fraser, la présente a pour but de vous informer qu'un représentant de notre cliente, Énergie Brookfield Marketing Inc., sera présent aux rencontres prévues pour les 11 et 12 juin prochain, rencontres prévues pour les questions relatives à l'allègement réglementaire à la suite de la décision D-2009-016 rendue dans le dossier tarifaire 2009-2010. Nous tenons à préciser que notre cliente n'entend pas réclamer les frais pour sa présence à ces rencontres.

De façon plus spécifique, nous questionnons la proposition qui se retrouve au paragraphe 3.1.3 du rapport, à la page 8, où il est prévu que le Distributeur vise une conclusion de l'administration de la preuve sur certains thèmes du dossier tarifaire avant de passer à la période des audiences orales, comme par exemple au niveau de la prévision de la demande ou encore en matière d'approvisionnement. Nous estimons que ces portions de preuve sont essentielles au dossier tarifaire du Distributeur et qu'en conséquence, une audience orale doit être tenue à l'égard de ces sujets.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.

Paule Hamelin

PH/fp

c.c.: Me Éric Fraser [HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION] fraser.eric@hydro.qc.ca